



## Vente d'une voiture il ya plus de 2ans

Par **montana**, le **31/08/2017** à **10:10**

j ai vendu il y a 2 ans et demi un vehicule pour pieces roulant pour 250eur..etant pour pieces , je n ai pas changer la carte grise toujours au nom de l ancien proprio et vendu telle quelle... 2ans apres les personnes se presentent chez moi et me demande de faire un papier d annulation de vente..

ya t il une prescription?

quel risque si je refuse la signature de l annulation de la vente???

**Bonjour,**

***Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !***

***Merci.***

Par **morobar**, le **31/08/2017** à **11:20**

Bonjour,

En clair vous avez vendu un véhicule pour lequel vous n'étiez pas titulaire de la carte grise. En clair vous avez vendu ce véhicule à un particulier pour pièces, ce qui est illégal depuis 2009.

Ces délits ne sont pas prescrits.

Quelle est l'intitulé du titulaire actuel de la carte grise ?